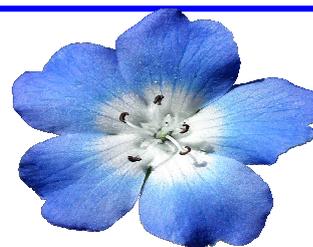


Le Petit Saint Rigomérois

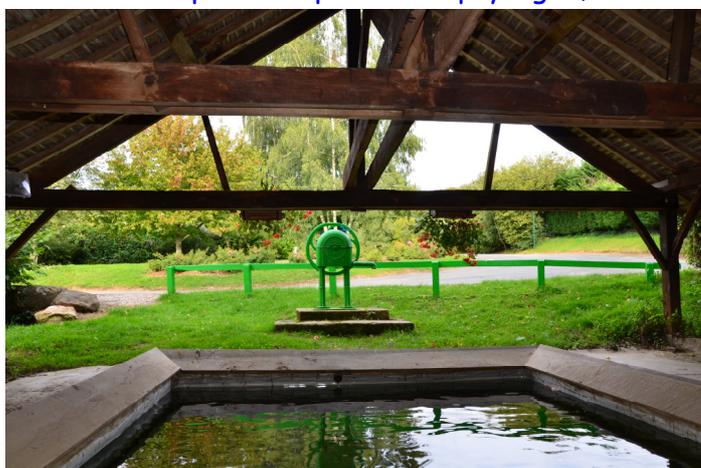


Sommaire

- Page 1 : Sommaire
- Page 2,3 : Grain de sel... de maire
- Pages 4,5 : Budget communal
- Pages 6,7 : Informations diverses et en désordre
- Page 8 : Amicale des Anciens Combattants
- Page 9 : Association développement harmonieux et raisonné de St Rigomer
- Pages 10, 11 : Association des Amis de Gaston Floquet
- Page 12 : Amicale libre des Retraités de Saint Rigomer
- Page 13 : Exposition estivale chez Michel Roussel
- Page 14 : Saint Rigomer, commune à risques majeurs ?
- Page 15 : Communiqué de la mairie d'Ancinnes, jumelage avec l'Allemagne
- Page 16 : Appel pour l'accueil de jeunes étrangers
- Page 17 : Familles rurales
- Page 18, 19, 20, 21 : De nouvelles chaînes sur la TNT
- Page 22 : Pub pour nos artisans et commerçants
- Page 23 : Souhais du conseil municipal
- Page 24 : Biscuits exotiques, des croustillants à la noix de coco



Merci à Nicolas Elicio pour ses photos de paysages, de fleurs et d'oiseaux



La commission communication et information. Juin 2013.

Mairie de Saint Rigomer : Tél. 02 33 26 94 55 Fax 02 33 26 65 79

Email: mairie.saint.rigomer@orange.fr Site web: www.saintrigomerdesbois.fr

Grain de sel ...

de Maire



Commune Nouvelle : Bonne nouvelle ?

Le sort en est jeté : le Préfet de la Sarthe, en dépit des avis défavorables des élus locaux, a promulgué les arrêtés de fusion des communautés de communes de Perseigne et du Saosnois au 1^{er} Janvier 2015, ainsi que des syndicats d'eau potable de Champfleur et de Gesnes au 1^{er} Juin (?) 2014.

Les cinq communes membres de la Communauté de Communes du Massif de Perseigne voulant rester associées, à savoir Chassé, La Fresnaye-sur-Chédouet, Lignièrès-la-Carelle, Roullée et Saint-Rigomer-des-Bois, sont autorisées à créer une Commune Nouvelle, qui devra intégrer une communauté de communes dans un délai court (un an maximum). Mais cette création de nouvelle commune ne pourra pas intervenir avant les prochaines échéances municipales de Mars 2014.

Les avantages financiers sont évidents, permettant d'assurer les mêmes services (école primaire et petite enfance, centre de loisirs, voirie, collecte et traitement des ordures ménagères, développement économique), voire d'en développer de nouveaux (assainissement, bâtiments communaux, passation de marchés groupés, mise en commun des ressources humaines et de matériels, ...) avec les mêmes dotations qu'actuellement, tout en maintenant une pression fiscale des plus raisonnables.



Pour autant, il ne serait pas honnête de prétendre que cela ne va rien changer pour nous, et que tout va continuer comme avant !

Les décisions concernant directement notre vie quotidienne ne seront plus prises ici, les fonctions de maire-délégué et de conseiller municipal perdront donc de leur intérêt. Les services de proximité assurés par les mairies (état-civil, urbanisme, relais avec les diverses administrations, aide sociale, ...) risquent de disparaître peu à peu des plus petits bourgs.

Nos élus auront donc pour mission de porter nos projets et nos préoccupations au sein du Conseil de la Nouvelle Commune, et de veiller à la répartition équitable sur son territoire des services et des équipements collectifs. Ainsi, ils devront assurer la prise en charge par la Nouvelle Commune des gros chantiers engagés pour ces prochaines années : assainissement collectif et éclairage public pour le secteur du Buisson/Rue aux Chèvres, enfouissement des réseaux et aménagement urbain du Buisson, création d'un lotissement communal au Bourg, travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux, ...

La vie associative devra évoluer, elle aussi, malgré les distances et nos particularités locales. Au-delà d'une union purement administrative, il nous faudra créer une communauté d'hommes et de femmes portés par des ambitions convergentes et des projets communs pour son territoire.

Pour cette année 2013, comme vous pourrez le constater en consultant le budget communal exposé dans ce bulletin, nous poursuivons d'importants travaux sur les bâtiments communaux : remplacement de la verrière et renouvellement des équipements de cuisine à la Salle de la Charmille, restauration de la Maison de Gaston Floquet avec une aide substantielle du Conseil Régional des Pays de Loire, remise à neuf du logement de l'ancienne école du Buisson. De plus, des travaux de terrassements ont été réalisés sur divers terrains et chemins communaux, et le secteur du Goutier, Route des Egremondières, va être prochainement raccordé à l'assainissement collectif et équipé d'un éclairage public.

Et tout sera en ordre pour ce qui sera peut-être notre dernier scrutin municipal rigomérois, en Mars 2014.

Jean-Marie FIRMESSE



Le budget communal 2013



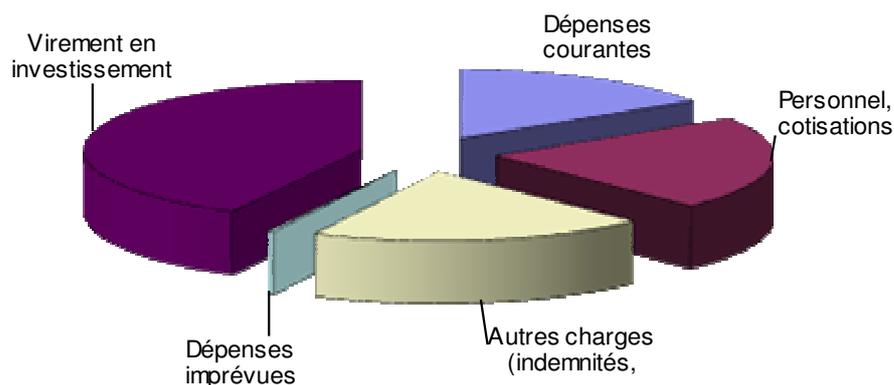
...en quelques chiffres.

Le budget communal s'équilibre en recettes et en dépenses à **315 828,75 €** en fonctionnement, et **196 265 €** en investissement.

1) Section de fonctionnement:

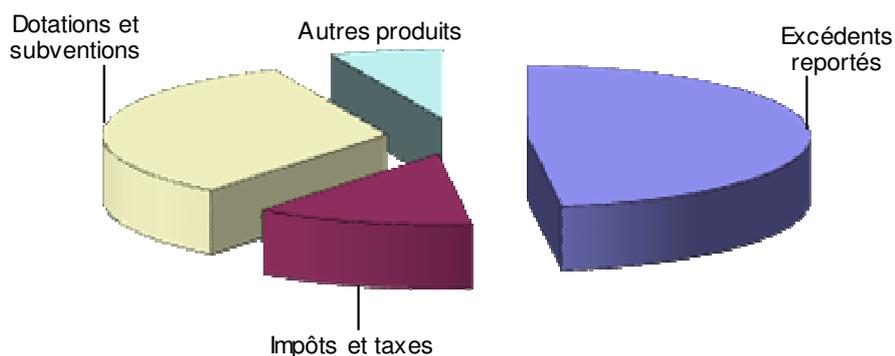
Dépenses :

Dépenses courantes (eau, électricité, carburants, petites réparations, ...)	50 130,00 €
Personnel, cotisations	68 960,00 €
Autres charges (indemnités, subventions aux associations, cotisations, assurances,)	62 002,75 €
Dépenses imprévues (réserve)	1 000,00 €
Virement en investissement	133 736,00 €
TOTAL	315 828,75 €



Recettes :

Excédents reportés (excédents des exercices antérieurs)	151 726,75 €
Impôts et taxes	39 506,00 €
Dotations et subventions	104 170,00 €
Autres produits (redevances, produits de gestion courante, financiers)	20 426,00 €
TOTAL	315 828,75 €



Budget communal 2013 (suite)

2) Section d'investissement



Dépenses

Acquisition de terrains (station d'épuration Chemin des Biars)	1 000,00 €
Travaux sur bâtiments (Salle de la Charmille, Maison Gaston Floquet, loge- - ment du Buisson)	117 206,00 €
Entretien de terrains	5 339,00 €
Achat de matériels (2è annuité tracteur, lame de déneigement, bornes à incendie)	19 120,00 €
Eclairage public Route des Egremondières	11 126,00 €
Remboursement d'emprunt	20 918,00 €
Dépenses imprévues	1 000,00 €
Divers	20 556,00 €
TOTAL	196 265,00 €

Recettes

Report du solde d'investissement	12 512,59 €
Virement de la section de fonctionnement	133 736,00 €
Dotations, fonds divers (récupération TVA, ...)	31 798,41 €
Subventions d'investissements* (Etat, Département)	9 216,00 €
Autres produits (cessions, vente d'œuvres, concessions, ...)	9 002,00 €
TOTAL	196 265,00 €

*: seules les subventions **notifiées** sont portées au budget

Dans sa séance du 27 Mars 2013, le Conseil Municipal a voté le maintien des taux des 4 taxes.

Les taux d'imposition restent donc les suivants:

Taxe d'habitation = 5,74 %

Taxe foncière (bâti) = 4,01 %

Taxe foncière (non bâti) = 8,79 %

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) = 7,14 %

Informations diverses et en désordre

État-civil

(Récapitulatif des 6 derniers mois)

Décès :

René Lunel, le 11 mai 2013

Naissances :

Alan Charpentier Morin, le 11 février 2013

Léane Benaud, le 27 avril 2013

Louise Goyez, le 6 mai 2013

Mariages :

Thomas Hennebert et Mathilde Firmesse, le 1er juin 2013

Vincent Milhet et Vanessa Martin, le 1er juin 2013



L'état-civil des lieux de naissances n'avisant pas systématiquement la commune, veuillez nous excuser pour les oublis éventuels.

Ouverture de la mairie / Permanences des élus

Mardi 14h-18h. / Sylvie Simon, de 17 à 18h

Jeudi 14h-18h. / Dominique Cante, de 17 à 18h

Vendredi 14h-18h. / Jean-Marie Firmesse, de 16h30 à 18h

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat sera fermé :

- le vendredi 5 juillet et le mardi 23 juillet.
- du vendredi 16 août inclus au vendredi 23 août inclus.

Les élus tiendront leurs permanences aux jours et heures habituels.

Passage des commerçants

Trois commerçants assurent des tournées régulières dans le bourg :

- Boulangier d'Ancinnes: mardi vers 9 heures, jeudi vers 9 heures, samedi vers 10h30.
- Boucher de Bourg le Roi : mardi vers 10 heures, vendredi entre 15 et 16 heures.
- Poissonnier de Genêts : jeudi entre 13 et 14 heures. Il passe ensuite au Buisson.

Nouveaux habitants à Saint Rigomer

C'est toujours un plaisir d'accueillir de nouveaux venus dans notre commune. Ces nouveaux habitants auraient-ils l'obligeance de se présenter à la mairie et de prendre contact avec le maire ou ses adjointes? Cela permettrait, outre de faire connaissance, de connaître leurs coordonnées pour faire suivre le courrier qui arrive à la mairie pour eux et de pouvoir les contacter en cas d'urgence. Merci.



Préservons notre santé

Personnes âgées, si l'été nous apporte des périodes de fortes chaleurs, pensez à boire beaucoup pour vous hydrater. Faites appel à vos voisins pour vous ravitailler en bouteilles d'eau, si nécessaire, et vous secourir en cas de malaise.

Bricoleurs, jardiniers, utilisateurs de tondeuses, de tronçonneuses, de débroussailleuses, de scies circulaires, protégez vos oreilles pour éviter l'apparition d'acouphènes, bruits parasites (bourdonnements, sifflements) qui se manifestent en dehors de tout bruit extérieur et qui empoisonnent la vie quotidienne, avec un risque de perte d'audition plus ou moins sévère.

Feux interdits

En application de l'arrêté préfectoral n° 03-2307 du 20 mai 2003 réglementant l'usage du feu dans le cadre de la prévention des incendies de forêt, l'usage du feu dans le but de brûler des végétaux coupés et entassés est interdit du 1^{er} juillet au 30 septembre.

A 16 ans, le recensement

Le recensement est une démarche administrative à caractère obligatoire qu'effectue chaque français, garçon ou fille, **entre la date du 16ème anniversaire et la fin du 3^{ème} mois qui suit**, en se rendant à la mairie de son domicile muni de sa carte d'identité en cours de validité ou de tout autre document justifiant de la nationalité française et du livret de famille.

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

C'est la fête à Gaston

Pour célébrer les vingt ans de sa création, l'Association des Amis de Gaston Floquet organise 24 heures 1/4 de festivités -voir page 11- les 24 et 25 août prochains. Elle recherche des bénévoles pour aider à la préparation le vendredi soir à partir de 16 heures (rendez-vous à la maison de Gaston) et pour préparer et/ou encadrer des animations à la Charmille ou à la maison le samedi et le dimanche.

Des emballages en plastique de produits ménagers et des boîtes à sardines, à maquereaux, à pilchards seront bien accueillis pour le stage des 11 et 12 juillet, à partir de 14 heures à la maison de Gaston, le Haut du Tertre.

Contact : voir au bas de la page 11





AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS SAINT RIGOMER DES BOIS

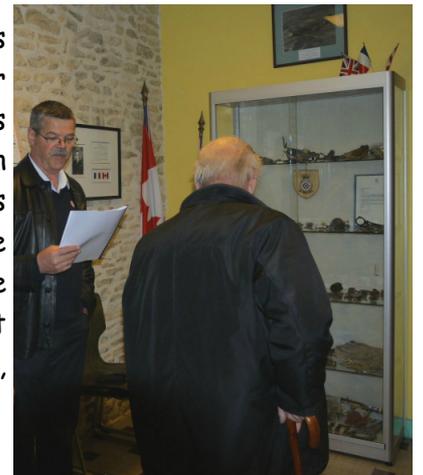
Cérémonie du 8 mai 2013

Grand recueillement des personnes présentes à cette commémoration du 68ème anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie.



Après le dépôt de gerbe à la stèle des résistants massacrés par la milice, la cérémonie traditionnelle au monument aux morts, puis le dépôt de gerbe à la stèle de William Black, l'assistance a entonné la Marseillaise. Chacune des trois gerbes a été déposée par un jeune de la commune, nous les remercions pour leur participation.

Grande attention, après ces cérémonies, devant la vitrine acquise par la mairie pour exposer une partie des pièces de l'avion de William Black, récupérées sur le lieu du crash, en 2009/2010. Nettoyées et identifiées, ces pièces sont numérotées et des tableaux précisent leur fonction sur l'avion. L'identification a été rendue possible par l'existence de la référence ou partie de la référence visible sur chaque pièce et au catalogue des pièces du « Mustang p51a » que s'est procuré Dominique Cosmao. Pendant le vin d'honneur, offert par la mairie, chacun a pu admirer ces reliques et parler de leur histoire.



Bonne humeur au cours du repas qui a suivi. Les 29 convives ont apprécié le repas servi par l'Entracte.

Une date dans l'histoire de Saint Rigomer. L'Amicale souhaite donner un éclat particulier aux cérémonies commémoratives de la victoire de 1945. En effet, 2014 correspond pour notre commune au 70ème anniversaire :

- Du débarquement allié en Normandie, le 6 juin 1944.
- De la mort de l'aviateur William Black abattu par la flack, la DCA allemande, le 27 juin 1944.
- Du massacre par la gestapo des 4 résistants à la Menotière en forêt de Perseigne, le 7 juillet 1944.
- De la libération de Saint Rigomer des Bois par la colonne Massu de la 2ème DB, le 12 août 1944.

C'est pourquoi une date est à retenir, **le 11 MAI 2014**, où nous commémorerons ces 4 évènements en plus du traditionnel anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie.

Merci à Myriam Marchand et à Claude Renard pour leurs photos de la journée.

Association : Développement Harmonieux et Raisonné de Saint Rigomer

Association loi du 1 juillet 1901 enregistrée sous le n° W722000175

- L'association s'intéresse à tous les projets en cours ou à venir sur le territoire de notre commune et de ses environs immédiats et entrant dans le cadre de ses statuts. Elle entend participer pleinement à leur élaboration, être critique et force de propositions. Le bureau compte sur vous pour le tenir informé de ce qui se prépare et se réalise afin qu'il se renseigne et réagisse si nécessaire. Être à l'écoute, favoriser le dialogue, sensibiliser sont aussi ses objectifs.
- L'association prévoit cette année plusieurs chantiers, notamment :

Sentiers de randonnées / promenades : des recherches vont être entreprises pour retrouver ceux existants et étudier la possibilité d'en créer d'autres. Cela nécessite de constituer un groupe de bénévoles afin que ces sentiers soient toujours utilisables et pérennes.

Ancienne voie de chemin de fer sur la commune : des recherches sont en cours aux archives, afin de retrouver son histoire et son parcours sur notre commune.

Un arbre pourrait être planté sur notre commune au nom de l'Association, suite aux travaux réalisés sur le recensement des haies et arbres remarquables.

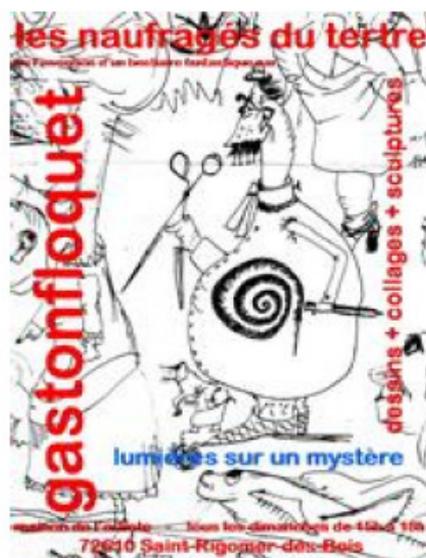
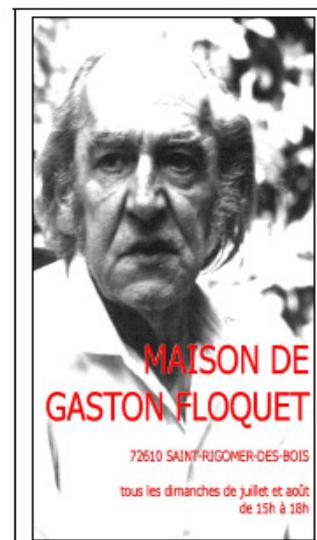
L'association fait appel à tous ceux qui pourraient lui fournir des renseignements, apporter leur aide pour les sentiers de randonnées / promenades et pour l'ancienne voie de chemin de fer.



Pour toute information, vous pouvez contacter Francis LOISON ou Francis HERVE.

Association des Amis de Gaston Floquet

À PROPOS DE NOTRE ARTISTE



La maison de Gaston Floquet

Comme chaque année, tous les dimanches de juillet et août, entre 15h et 18h, l'association des amis de Gaston Floquet propose une visite accompagnée privilégiée pour découvrir le décor où a vécu et travaillé Gaston.

Une exposition, « les Naufragés du Tertre », permet de voir certaines de ses œuvres les plus emblématiques.

Entrée 2 € au bénéfice de la commune, gratuite en-dessous de 12 ans et pour les adhérents de l'association des amis de Gaston Floquet.



Aux mêmes heures, l'église est ouverte. On peut y voir les deux vitraux réalisés d'après des œuvres de l'artiste rigomérois. La visite peut être accompagnée sur demande.

Les travaux réalisés

Avec une aide substantielle du Conseil Régional des Pays de la Loire, la mairie a aménagé un local d'accueil et fait restaurer les portes de la maison. L'inauguration du local se fera en même temps que le vernissage de l'exposition des artistes ayant exposé chez Floquet ces dernières années, le **vendredi 5 juillet à 18 h.**

L'ASSOCIATION DES AMIS DE GASTON FLOQUET A VINGT ANS !

Les 24 h 1/4 du Tertre

La fête d'anniversaire, « **les 24 h ¼ du Tertre** » (on est Sarthois ou on ne l'est pas !), aura lieu du 24 août à 14 h au 25 août à 14 h et 15 minutes !

Au programme des activités en tous genres !
Du moment qu'on prend du bon temps, tout est à prendre !

Alors, les petits comme les grands - et même les très grands - pourront y trouver leur compte.

On y verra, on y entendra, on osera mettre la main à la pâte... avec pour complices de nombreux artistes.

Et tout ça en libre accès !



Des ateliers



En amont de la fête, nous proposons dans le courant de l'été des **ateliers adultes et enfants** (Inscription indispensable avant le 5 juillet).

jeudi 11 et vendredi 12 juillet de 14h à 18h :
(15 € pour les deux jours)

ateliers de fabrication de marionnettes et autres personnages de plastique, bois, ombres chinoises à partir de matériau de récupération. Parallèlement : atelier d'écriture...

samedi 13 et dimanche 14 juillet : atelier linogravure + monotype + brou de noix (20 €).

vendredi 2 et samedi 3 août : atelier linogravure + monotype + brou de noix (20 €).



Lors des ateliers de l'été 2012.



Contact : Bernadette Vermeren, Ecouvé, 72610 Ancinnes, 02 33 26 91 53

Courriel : amis.floquet@wanadoo.fr

Blog : <http://24h-et-quart-chez-floquet.over-blog.com/>

Site : <http://www.gaston-floquet.org/>

Amicale libre des retraités



Programme des activités pour le second semestre 2013

12 octobre : Repas à la Charmille à 19 heures 30



14 décembre : Repas à la Charmille à 19 heures 30



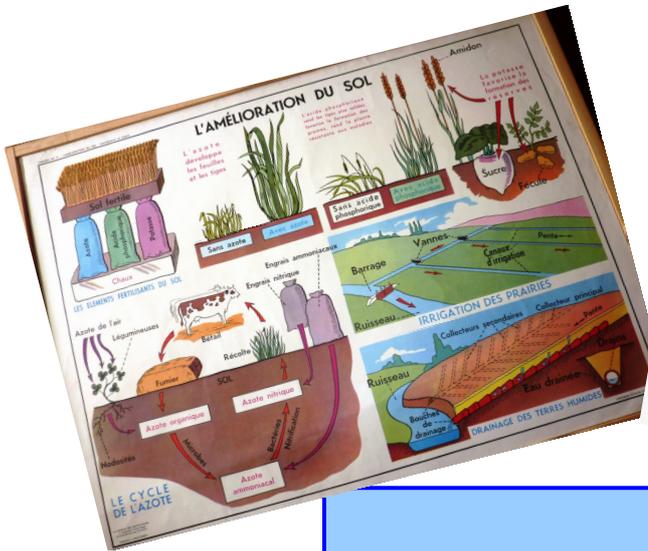
Le premier mardi de chaque mois, jeux de cartes et de société pour les adhérents, à la salle du Buisson, à partir de 14 heures.



Exposition estivale chez Michel Roussel

Deux thèmes pour l'exposition de cette année :

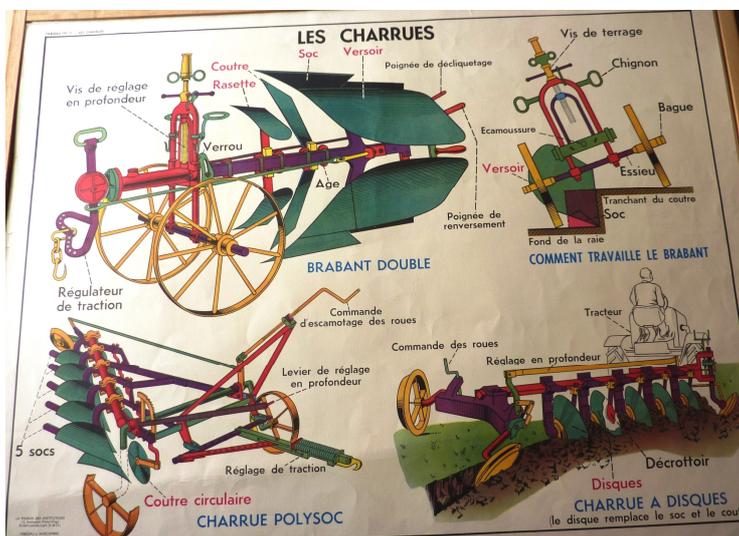
- L'école des années 1950, dont des planches illustrées comme ci-dessous.
- Briques de terre cuite à l'ancienne.



Tous les dimanches du mois d'août de 14 à 18 h
 Chez Michel et Anne-Marie Roussel
 La Coletterie
 36 route de Mamers
 72610 Saint Rigomer des Bois

02 33 26 49 48

A 8 km d'Alençon, direction Mamers



Saint Rigomer, une commune à risques majeurs ?

La commune de Saint Rigomer des Bois est classée en risques faibles pour les incendies de forêt et risques sismiques (« tremblements de terre »). La Loi nous fait obligation de diffuser les consignes à respecter en cas d'accident (Source : Direction Départementale des Territoires).

1) Feux de forêt

Si vous êtes témoin d'un feu :

vous avez obligation d'alerter le 18 (poste fixe) ou le 112 (portable).



Donnez l'alerte le plus tôt possible

Communiquez un maximum de renseignements : localisation exacte, ce qui brûle, ce qui risque de brûler, etc...

Respectez les consignes diffusées par les pompiers

Si vous êtes pris dans un feu de forêt :

Vous vous trouvez dans la nature :

Eloignez-vous, toujours dos au feu,

Respirez à travers un linge humide,

Rejoignez le bâtiment le plus proche : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri.

Vous vous trouvez chez vous ou à proximité d'un bâtiment :

Ouvrez le portail de votre propriété pour permettre l'accès des secours,

Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloignez-les, si possible, du bâtiment,

Attaquez le feu si possible : arroser le bâtiment puis rentrer les tuyaux d'arrosage.

L'incendie est à votre porte :

Rentrez dans le bâtiment le plus proche, ne jamais s'approcher du feu,

Fermer les volets, les portes et les fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air,

Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées, ...) et arrêtez la ventilation

car la fumée arrive avant le feu,

Suivez les instructions des pompiers.

Risques sismiques

Avant:

Prévoir les équipements minimums : radio, portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments, couvertures, vêtements de rechange,

S'informer en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde,

Discuter en famille des mesures à prendre (protection, évacuation, points de ralliement),

Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et électricité,

Fixer les appareils et les meubles lourds.

Pendant :

S'informer, écouter la radio.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école, rester où l'on est,

A l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse, ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres,

A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous tout ce qui est susceptible de s'effondrer .

En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, Se protéger la tête avec les bras,

Ne pas allumer de flamme.

Après :

Informez les autorités de tout danger observé,

Apporter une première aide aux voisins : penser aux personnes âgées et handicapées,

Après la première secousse, se méfier des répliques,

Couper l'eau, l'électricité, le gaz. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,

Évaluer les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.

Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).

Communiqué de la mairie d'Ancinnes, jumelage avec l'Allemagne



Comme vous le savez, notre commune dispose d'un jumelage avec l'Allemagne depuis une trentaine d'années.

Chaque année, le week-end de l'ascension, nous rencontrons nos amis de Schwarme, Basse Saxe, alternativement à Schwarme et à Ancinnes.

Ces rencontres sont toujours très appréciées par les habitants, en particulier les plus jeunes auprès de qui elles contribuent à promouvoir l'apprentissage de la langue allemande. C'est ainsi que ce jumelage a sans aucun doute contribué au maintien d'une option allemande au collège d'Ancinnes.

Au fil du temps, un nombre croissant de familles résidant dans les communes voisines, dont la vôtre, s'est joint au groupe de départ, essentiellement sur la base d'affinités. Nous souhaitons que ce mouvement d'élargissement se poursuive et vous serions reconnaissants de bien vouloir informer les familles de votre commune éventuellement intéressées qu'elles peuvent se joindre à nous. La seule contrainte est celle de la réciprocité; les familles françaises qui sont reçues en Allemagne s'engagent, en retour, à accueillir des hôtes allemands l'année suivante.

Micheline Lucas
Maire Adjoint
Présidente du jumelage
Ancinnes-Schwarme

Jean-Yves Pottier
Maire



Appel pour l'accueil de jeunes étrangers



Jeunes lycéens étrangers Cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Lisa, jeune allemande, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2013 pour une année scolaire. Elle fait partie d'un club de handball et joue du piano. Plus tard elle aimerait enseigner la langue française en Allemagne. Mariana, jeune mexicaine et passionnée par la danse arrivera à partir de Septembre aussi pour un séjour de 10 mois et elle attend une famille avec impatience !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements :

CEI-Centre Echanges Internationaux
Christine Emery/ la Chapelle st Aubin
02.43.88.56.55/ 06.73.10.74.65

Bureau Coordinateur CEI
02.99.20.06.14

Familles rurales

Services à la Personne

Besoin d'aide !

Familles Rurales s'occupe de tout

Familles
rurales
Vivre mieux !

Sarthe

70^{ème}
anniversaire
Familles Rurales

N'attendez plus, contactez-nous !
02 43 39 34 36

▶ du lundi au vendredi de 9 h à 17 h sans interruption et le samedi de 9 h à 12 h



« Notre service peut vous accueillir le samedi matin sur rendez-vous » !



besoindaide.sap@orange.fr

Garde
d'enfants



Ménage
Repassage



Travaux de jardinage
Bricolage



Aide au maintien
à domicile*

des personnes âgées et / ou en situation d'handicaps



Devis gratuit
sans engagement

- Bureaux décentralisés pour une écoute de proximité
- Intervention sur l'ensemble du département (y compris Le Mans et Couronne Mancelle)
- Évaluation individualisée des besoins
- Devis gratuit
- Intervention en mode *Prestataire* ou *Mandataire*
- Formalités administratives simplifiées
- Services agréés par l'État

- CESU préfinancés acceptés
- Réduction ou crédit d'impôt selon loi de finances et décrets en vigueur

Familles Rurales recrute

Familles Rurales Association de Soutien à Domicile

Vos missions :

- Ménage, repassage, entretien du linge
- Courses, préparation des repas
- Aide à la préparation des repas
- Aide à la toilette
- Aide au lever, aide au coucher... auprès des personnes âgées et/ou en situation d'handicaps



* Certifiée QUALICERT conformément au référentiel « Services aux particuliers ».

Envoyer votre candidature
(Lettre de motivation + CV) à :

FAMILLES RURALES
Karine MERCIER et Marie-Hélène LESAGE
Responsables de Secteur
12 rue Paul Bert - 72600 MAMERS

Courriel : mamers.sad@wanadoo.fr





RÉCEPTION DE LA TNT :

Que faire en cas de difficultés pour recevoir la télévision ?

Six nouvelles chaînes gratuites de télévision en haute définition (HD) ont été lancées le 12 décembre 2012 et sont progressivement déployées sur tout le territoire métropolitain. Des modifications du réseau TNT sont à prévoir avec l'arrivée de ces chaînes le 11 juin 2013 dans votre région. Tout comme le déploiement à venir de services de 4^e génération en très haut débit mobile, ces travaux sont susceptibles d'affecter la réception des chaînes de télévision existantes.

L'Agence nationale des fréquences (ANFR), établissement public de l'État, veille à la bonne réception des signaux de la TNT, conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

☎ 0 970 818 818
www.recevoirlatnt.fr

11 juin 2013 : l'arrivée des 6 nouvelles chaînes peut entraîner des modifications du réseau TNT

VOUS RECEVEZ LA TNT PAR L'ANTENNE-RÂTEAU : TROIS CONDITIONS POUR CAPTER LES NOUVELLES CHÂÎNES

1. l'émetteur dont dépend le téléspectateur diffuse les nouvelles chaînes à partir du 11 juin
2. le téléviseur et l'adaptateur TNT doivent être compatibles HD
3. en habitat collectif, l'installation doit être adaptée aux nouveaux canaux

Les six nouvelles chaînes seront numérotées de 20 à 25. Elles seront progressivement étendues à l'ensemble du territoire jusqu'en 2015.

Dans certaines zones, des programmes existants changeront de canal et il est possible qu'ils ne soient plus reçus.

LA NOUVELLE NUMÉROTATION DES CHÂÎNES

À partir du 11 juin, certaines chaînes locales et quelques décrochages régionaux de France 3 seront renumérotés : il sera possible de les retrouver à partir du numéro 30. Quant aux chaînes payantes, elles seront numérotées au-delà de 40.

Pour retrouver tous les programmes ou bénéficier des nouvelles chaînes, effectuez une recherche et mémorisation des chaînes. Si vous ne captez plus les programmes existants malgré cette opération, des aides sont disponibles (voir page « Aides financières »).

LES NOUVELLES CHÂÎNES

6ter

Chérie
25

HD1

L'ÉQUIPE 21

RMC
DECOUVERTE HD24

NUMÉRO
23

Des aides financières pour assurer la continuité de la réception de la TNT

À partir du 11 juin 2013, certains téléspectateurs sont susceptibles de ne pas retrouver leurs programmes malgré la recherche et mémorisation des chaînes. Des aides financières pourront, dans certains cas, leur être attribuées. Ces aides sont mises en place par l'État et gérées par l'ANFR.

Deux types d'aides sont disponibles :

- l'une, jusqu'à **120 euros TTC**, pour adapter l'antenne (individuelle ou collective) ;
- l'autre, jusqu'à **250 euros TTC**, pour passer à un mode de réception alternatif à l'antenne-râteau (satellites, ADSL, fibre optique ou câble).

QUELLES SONT LES CONDITIONS À RÉUNIR ?

Ces aides sont attribuées sans condition de ressources, pour les résidences principales et secondaires.

Le téléspectateur doit habiter dans une zone répertoriée par l'Agence comme étant affectée par les réaménagements de canaux rendus nécessaires par l'arrivée des six nouvelles chaînes.

Les aides doivent servir à financer tout ou partie des travaux réalisés pour assurer la continuité de réception des chaînes captées avant le 11 juin 2013. Elles ne peuvent être accordées pour permettre uniquement la réception des six nouveaux programmes.

COMMENT OBTENIR LES AIDES ?

Le téléspectateur doit réaliser les travaux et remplir un formulaire d'aide dans un **délai maximum de quatre mois**, soit avant le **11 octobre 2013**.

Ce formulaire doit être certifié par un professionnel antenniste et accompagné de l'original de la facture.

Pour obtenir le formulaire de demande d'aide :

☎ **0 970 818 818**

du lundi au vendredi, de 8h00 à 19h00, prix d'un appel local.

www.recevoirlatnt.fr

Comment procéder à une recherche et mémorisation des chaînes ?



CAS
N°1

Vous avez un téléviseur TNT intégré

Si vous avez un téléviseur à recherche automatique, vous n'avez rien à faire. Sinon, passez à l'étape 1.

CAS
N°2

Vous avez un téléviseur relié à un adaptateur TNT

Allumez l'adaptateur. Utilisez ensuite la télécommande de l'adaptateur.

ÉTAPE 1

Allumez le téléviseur et appuyez sur la touche HOME ou MENU : un menu s'affiche sur l'écran

ÉTAPE 2

Sélectionnez « INSTALLATION ou « RÉGLAGE » ou « CONFIGURATION » ou « RECHERCHE » ou « SET UP ». Si le menu propose « mise à jour » ou « installation », optez pour « installation »

ÉTAPE 3

Sélectionnez « CONFIGURATION AUTO » ou « RECHERCHE AUTOMATIQUE » de préférence à « RECHERCHE MANUELLE ». Attendez la fin de l'opération

ÉTAPE 4

Vérifiez la présence de l'ensemble des chaînes gratuites de la TNT

Pour plus de précisions, consultez les manuels de vos équipements.



Les foyers recevant la télévision par le câble, le satellite, l'ADSL ou la fibre optique, ne sont pas concernés.

Nous sommes heureux d'offrir cette page gratuite de publicité à nos artisans et commerçants de Saint Rigomer.



Plantouffe
Horticulture Générale

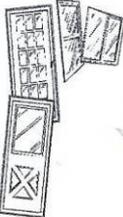
Catherine et Jean-Claude LARROUY
Tél. 0233.26.24.49

« La Perruche », SAINT-RIGOMER-DES-BOIS - 72610 SAINT PATERNE

Au Rallye Perseigne Bar
Restaurant *Tous Banquets*
Vente à emporter
Le Buisson
Saint Rigomer des Bois 72610



www.aurallyeperseignelebuisson.fr
Tél. : 02 33 26 30 13 - E-mail : jo-jo.lefranc@wanadoo.fr



EURL A Votre Service

AMENAGEMENT
INTERIEUR
ET
EXTERIEUR



DEBELHOIR Gilles
Rue aux chèvres
72610 Saint Rigomer des bois



Tél. 06 72 38 97 38



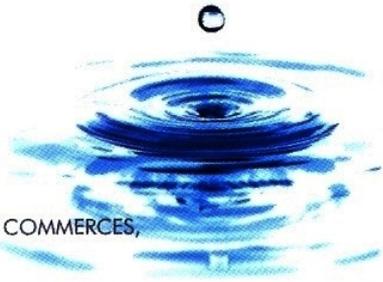

Brin d'Beauté
Esthétique à domicile

Soins visage / corps
Beauté des mains / pieds
Épilations
Modelages
Maquillage

Prenez rendez-vous avec Pauline au 06 19 77 32 03
du lundi au samedi

brindbeaute@hotmail.fr

NUGUES LAURENT
ENTREPRISE DE NETTOYAGE



NETTOYAGE MAISON, BUREAU, VITRES, COMMERCES,
ESPACES VERTS...

PRIX A L'HEURE ME CONSULTER

0622180849



Travaux multiservice sur
projet d'aménagement
du particulier

Maison
Locatif,
Maison de campagne autre

pose de cuisine aménagée, douche Italienne
petite plomberie ,évier , robinet ,lavabo ,
écoulement,faïence,carrelage, petite électricité
revêtement de sol ,moquette ,parquet flottant ,
frisette ,tapiserie ,terrasse bois ,meuble en kit ,
abri de jardin ,lustre néon
prise ,nettoyage moquette (appareil pro)
entretien pelouse , soudure ,ect
&
CHÈQUE EMPLOI SERVICE ,URSSAF, AUTRE
&
JANVRIN PATRICK ST RIGOMER DES BOIS
ALENCON ET ALENTOUR
06.10.54.36.16. OU 02.33.31.72.64



Vous êtes artisan ou commerçant à Saint Rigomer.
Envoyez votre carte à la mairie.
Elle paraîtra dans le prochain Petit Saint
Rigomérois de décembre. Merci.

Le conseil municipal



L'île de Raiatea, Polynésie française

**vous souhaite
de bonnes vacances**

Biscuits exotiques :

Des croustillants à la noix de coco



Les cocotiers appartiennent à la même famille que les palmiers et poussent dans toute la zone intertropicale. Mais faire la sieste sous un palmier porteur de noix de coco peut surprendre le dormeur inconséquent, tout comme le conducteur imprudent qui range sa voiture sous son ombre bienfaitrice. Les noix de coco tombent de haut, généralement sans prévenir.

Les polynésiens exploitent la coco qui constitue, dans certaines îles, la base de l'économie. On tire du coprah, la pulpe séchée, une huile utilisée dans la margarine, le savon, le monoï. La pulpe fraîche, râpée puis pressée, donne le lait de coco qui accompagne le poisson cru, plat traditionnel polynésien. Enfin, la pulpe râpée finement est incorporée aux gâteaux comme dans la recette ci-dessous.

Recette des croustillants à la noix de coco

Pour 50 biscuits :

200 g de sucre en poudre
 125 g de noix de coco râpée
 150 g de beurre
 150 g de farine
 2 œufs
 1/2 sachet de levure chimique

Battre les œufs dans un saladier avec le sucre. Ajouter la noix de coco râpée, puis la farine, le beurre fondu et la levure.

Avec deux cuillères à café, faire des petits tas espacés sur une tôle recouverte de papier sulfurisé.

Mettre au four, thermostat 5 / 200°, pendant 15 minutes.

Les croustillants s'étalent un peu en cuisant.



Bonne dégustation !